

8, route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN
Tél. : 03 81 80 54 29
e-mail: asa-sequanie-auto@orange.fr
<http://asa-sequanie.fr/>

2^{ème} RALLYE RÉGIONAL PEA DU PLATEAU LEVITIEN 30 Août 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Visa Lique BFC

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° ... 51-426
du ... 28/05/25


PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 2 juin 2025

Ouverture des engagements : Lundi 2 juin 2025

Clôture des engagements : lundi 18 août 2025

Dates et heures des reconnaissances : samedi 23 août de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
et le vendredi 29 août de 13h à 18h.

Le road book sera disponible en téléchargement sur le site de l'ASA la semaine avant l'ouverture des reconnaissances ainsi qu'au Bureau de tabac – 1 place Bugnet – 25270 LEVIER, le jour des reconnaissances.

* Vérification des documents et des voitures : **vendredi 29 août de 18h00 à 22h00**

*Heure de mise en place du parc de départ : **vendredi 29 août à 18h00**

Parc Remorques obligatoire : Zone artisanale Levier / Sté Herlucal

Adresse Parc Fermé : 8 Route de Champagnole / Société Girard Claude

Adresse Parc Assistance : Salle polyvalente de Levier

* 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **vendredi 29 août à 21h**

* Publication des équipages admis au départ, ordre et heures de départ : **vendredi 29 août à 23h – PC du rallye**
Salle polyvalente 25 270 LEVIER.

*Briefing écrit des pilotes : remis lors des vérifications administratives

* Départ 1^{ère} VHC de Salle polyvalente de Levier **samedi 30 août à 10h30.**

* Arrivée 1^{ère} VHC à Salle polyvalente de Levier à **partir de 16h43.**

*Vérification finale : Garage Javaux Automobile 2 Route de Septfontaine 25 270 Levier

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€

*Publication des résultats du rallye : samedi 30 août, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent PC Course.

* Remise des prix : **samedi 30 août** sur le podium en entrée de parc basé sur le classement provisoire.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise le samedi 30 août 2025, le Rallye Régional PEA du plateau Lévitien en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le permis d'organisation n° 51 en date du 28/05/2025 et par la FFSA sous le permis d'organiser n°426 en date du 28/05/2025.

Comité d'organisation :

Présidente : Stéphanie POTONNIER et les membres du Comité Directeur de l'A.S.A. Séquanie.

Secrétariat du rallye : A.S.A SEQUANIE - 8, route d'Epinal - 25480 ECOLE VALENTIN

Téléphone : 03 81 80 54 29

Permanence du rallye : 8, route d'Epinal à ECOLE VALENTIN les 26,27 et 28 août de 17 h 00 à 18 h 30.

Organisateur technique :

ASA Séquanie

1.1. OFFICIELS

Présidente de Collège	Josiane CHARLEUX	licence n° 9434	04/03
Commissaires Sportifs	Anne CARDINAL	licence n° 199648	04/14
	Bernard DEMEUZOIS	licence n°1985	04/12
Directeur de Course :	Hubert BENOIT	licence n° 3617	04/11
Directeurs de Course adjoints PC :	Maryse DOREY	licence n° 3123	04/45
Directeurs de Course ES	Sullivan CAETANO	licence n° 232714	16/64
	Max LOLLIA	licence n° 150787	04/45 /
Commissaires Techniques Responsable :	Michel PETETIN	licence n° 217737	04/09
Commissaires Techniques :	Claude CUENOT	licence n° 4454	04/05
	Arnaud CATELIN	licence n° 353737	04/08
	Bruno DIVERT	licence n° 40573	04/45
Relation avec les concurrents	Monique FRANCE	licence N° 29181	04/09
Médecin	Eliane BRETL	licence N° 348380	04/09
Véhicule Tricolore	Alain SIMMEN	licence n°2618	04/12
Chronométreurs :	A définir	licence n°	
	Jean Marie TSCHOFFEN	licence n°196872	04/11
Classement :	Frédéric TOURNIER		
	Jérôme RETROUVEY		
Speaker	Stéphane GRILLOT		

1.2. Éligibilité

Le Rallye Régional de Séquanie compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2,

Les Challenges de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2025

Le Challenge ASA Séquanie 2025.

1.3. Vérifications

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA SEQUANIE <http://asa-sequanie.fr> leurs heures de convocations pour les vérifications administratives qui auront lieu **vendredi 29 août de 18h00 à 21h45** à la salle polyvalente de Levier. Les vérifications techniques auront lieu sur le même site de **18h à 22h**.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Javaux Automobile 2 Route de Septfontaine 25 270 Levier.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 2ème Rallye Régional du plateau Lévitien doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le

Lundi 18 août 2025

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures avec un minimum de 85 concurrents inscrits.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 € (Dont 5€ qui seront reversés pour le challenge commissaires de la ligue BFC)

- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

- Equipage complet de l'ASA Séquanie avec demande d'engagement reçu au plus tard le lundi 4 août 2025 : 300 €

- Equipage complet ayant participé au rallye de Séquanie le 12 avril 2024 : 300 € et 20€ de remboursé au titre au rallye de Séquanie.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le jeudi 28 août 2025. Après cette date cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2025.

3.1.13. Tous les concurrents devront obligatoirement être en possession de leur licence valable pour l'année en cours.
Au chaque départ d'étape au H-10, à l'entrée du parc fermé, les permis et licences de l'équipage seront systématiquement contrôlés par le relation concurrents.

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance sera autorisée sur le site de la salle polyvalente de Levier

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1. Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.2. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le Rallye Régional du plateau Lévitien représente un parcours de 82.5 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale de 13.280 km à parcourir 3 fois et représente une longueur totale de 39.84 kms

L'épreuve spéciale est : ES 1 - 2 - 3 : La Chapelle

6.1.4P. Démonstration

Le 2^{ème} Rallye Régional du Plateau Lévitien intégrera des voitures de démonstration qui évolueront avant les voitures VHC. Cela concerne uniquement des voitures de série.

Vous devez présenter les documents suivants aux vérifications administratives puis aux vérifications techniques :

Carte grise

Assurance

Contrôle technique à jour

Pneu de compétition interdit

Titre de participation pilote et copilote à souscrire

Permis de conduire

Les véhicules de démonstration ne seront pas chronométrés.

Les dépassements sont formellement interdits.

Les reconnaissances et prises de note sont interdites.

Le Directeur de course pourra également fixer une moyenne à sa discrétion.

Le Directeur de Course se donne le droit d'exclure tout équipage pour comportement non adapté.

6.2. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu le samedi 23 août de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi 29 août de 13h à 18h.

Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'un véhicule muni d'un macaron spécifique avec un n° d'ordre remis lors du pointage à l'entrée de l'épreuve spéciale. Dans le cadre de la réglementation FFSA et du strict respect de code de la route et des riverains, des contrôles seront effectués. **La vitesse de passage en agglomération sera limitée à 20 Km/h.**

Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

**La remise des prix se déroulera le samedi 30 août 2025
sur le podium d'entrée de parc final.**

Les prix en espèces sont cumulables

Valeur des coupes : 1 500 € (les coupes ne sont pas cumulables)

Général	1 ^{er}	300 €	1 coupe
	2 ^{ème}	200 €	1 coupe
	3 ^{ème}	150 €	1 coupe
Féminin (1)	1 ^{ère}	200 €	1 coupe

Classe (1)	1 ^{er}	250 €	1 coupe	
	2 ^{ème}	200 €	1 coupe	Si + de 6 partants
	3 ^{ème}	150 €	1 coupe	Si + de 10 partants

- (1) Les prix par classe et féminin (équipage 100 % féminin) seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 4 partants dans la catégorie concernée.
- (2) Les chèques seront envoyés dans les 15 jours suivant l'épreuve.

⇒ 3 coupes récompenseront les commissaires.



8, route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN
Tél. : 03 81 80 54 29
e-mail: asa-sequanie-auto@orange.fr
<http://asa-sequanie.fr/>

1^{er} RALLYE RÉGIONAL PEA DU PLATEAU LEVITIEN VHC 30 Août 2025

REGLEMENT PARTICULIER

Visa Ligue BFC

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 51.426
du 28/05/25

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.
Ce règlement est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 2^{ème} Rallye Régional du Plateau Lévitien tant en prestations générales, règles spécifiques des rallyes VHC qu'en procédures de signalisation, sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 2^{ème} Rallye Régional du Plateau Lévitien

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise le samedi 30 août 2025, le Rallye Régional PEA du Plateau Lévitien VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le permis d'organisation n° 51 en date du 28/05/2025 et par la FFSA sous le permis d'organiser n°426 en date du 28/05/2025.

Comité d'organisation :

Présidente : Stéphanie POTONNIER et les membres du Comité Directeur de l'A.S.A. Séquanie.

Secrétariat du rallye : A.S.A SEQUANIE - 8, route d'Epinal - 25480 ECOLE VALENTIN

Téléphone : 03 81 80 54 29

Permanence du rallye : 8, route d'Epinal à ECOLE VALENTIN les 26,27 et 28 août de 17 h 00 à 18 h 30.

Organisateur technique :

ASA Séquanie

1.1. OFFICIELS

Identique au 2^{ème} Rallye Régional du Plateau Lévitien.

Directeur de Course :

Maryse DOREY

licence n° 3123

Commissaires Techniques VHC :

Claude CUENOT

licence n° 4454

1.2. Éligibilité

Le Rallye Régional de Séquanie compte pour :

La Coupe de France des Rallyes VHC 2025

Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2025,

Le Challenge ASA Séquanie 2025

1.3. Vérifications

Identique au 2^{ème} Rallye Régional du Plateau Levitien.

Le Passeport technique FIA International Historique (PTH) ou le passeport technique historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye Régional VHC du plateau Lévitien doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le
Lundi 18 août 2025

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures avec un minimum de 85 concurrents inscrits.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 € (Dont 5€ qui seront reversés pour le challenge commissaires de la ligue BFC)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- Equipage complet de l'ASA Séquanie : 270 €
- Equipage complet ayant participé au rallye de Séquanie le 12 avril 2024 : 290 € et 20€ de remboursé au titre au rallye de Séquanie.
- Réduction à 270€ pour les équipages complets féminins

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite (mail ou recommandé) parvienne à l'organisateur au plus tard le jeudi 28 août 2025. Après cette date cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2025.

3.3 P Ordre des départs

Le départ du premier VHC est donné avant le 1^{er} concurrent moderne du 2^{ème} Rallye Régional du plateau Lévitien dans l'ordre croissant des numéros
DEMO-VHC- Modernes

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3. Assistance

Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC 2025

L'assistance sera autorisée sur le site de la salle polyvalente de Levier

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1. Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.2. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Identique au 2^{ème} Rallye Régional du Plateau Lévitien

6.2. Reconnaissances

Identique au 2^{ème} Rallye Régional du Plateau Lévitien

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu le samedi 23 août de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi 29 août de 13h à 18h.

Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'un véhicule muni d'un macaron spécifique avec un n° d'ordre remis lors du pointage à l'entrée de l'épreuve spéciale. Dans le cadre de la réglementation FFSA et du strict respect de code de la route et des riverains, des contrôles seront effectués. **La vitesse de passage en agglomération sera limitée à 20 Km/h.**

Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

Identique au 2^{ème} Rallye Régional du Plateau Lévitien

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A. et aux règles spécifiques des rallyes VHC 2025

ARTICLE 10P. PRIX

**La remise des prix se déroulera le samedi 30 août 2025
sur le podium d'entrée de parc final.**

Coupes : Chaque concurrent recevra un trophée

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir